



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction des Services Techniques
AF/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 18
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 14**

OBJET : SOCIETE DE CHASSE DE PLOEMEUR

**Battue administrative
Lomener et Courégant
Le mardi 6 février 2024 de 8h30 à 17h30**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par la société de chasse de Ploemeur;

Considérant l'arrêté préfectoral portant autorisation d'effectuer des battues administratives suite à des dégâts de sanglier sur la commune de Ploemeur;

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christian BENOIT, lieutenant de l'ouvèterie de la 10^{ème} circonscription, est autorisé à organiser et effectuer des battues administratives sur la commune de Ploemeur, et en particulier sur le secteur côtier communal entre Lomener et le Courégant, le mardi 6 février 2024 de 8h30 à 17h30.

Article 2 : A ce titre, les chemins piétons concernés par ce secteur chassé seront fermés à la circulation pour des raisons de sécurité.

Article 3 : Afin de permettre le bon déroulement de cette battue, des barrières de signalisations seront positionnés sur les chemins en fonction du secteur concerné.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

02 FEV. 2024

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex